

Réunion du 10 mars 2020

Objet : Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de l'Eure.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu la délibération n°2014-14 portant autorisation d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Eure en vue de s'assurer la gestion des personnels relevant du régime de la fonction publique territoriale ;
- Vu l'affiliation au service de médecine préventive du centre de gestion de l'Eure le 8 septembre 2014 ;
- Vu la signature de la convention d'adhésion à la médecine préventive le 29 septembre 2014 ;
- Vu la délibération n°2017 008 du Comité syndical du 28 avril 2017 relative à la signature de la convention avec le centre de gestion de l'Eure relatif à la médecine préventive,

Le bureau, réuni le 10 mars 2020 au 3 bis rue de Verdun à Evreux,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif au renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de l'Eure,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à l'adhésion du SMO Eure Normandie Numérique au service de médecine préventive du Centre de gestion de l'Eure et à procéder à toutes les formalités afférentes.

- Nombre de voix pour : 6
- Nombre de voix contre : 0
- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 10 mars 2020

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Frédéric Duché**

